



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 mai 2024 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Sont également présents Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, Karyne Tremblay, trésorière et Monsieur Paul Michaud, auditeur.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Approbation de procès-verbaux
 - D.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
 - D.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2024
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur / Exercice 2023
 - H.2 Convention collective SCFP – Section locale 4676 / Autorisation de signature
 - H.3 CGER / Convention de résiliation de l'entente de service pour la gestion, l'entretien et la réparation du parc de véhicules numéro 2007-0018
 - H.4 Travaux de réfection des infrastructures sur la rue Saint-Viateur / Octroi de contrat
 - H.5 Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Demande de réduction de vitesse sur une section de la rue Notre-Dame (Route 138)
 - H.6 Immeuble situé au 518-524 rue De Montcalm / Programme de subvention de rénovation de façade
 - H.7 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) / Nomination d'un membre
 - H.8 Vente de garage / Année 2024
 - H.9 Fourniture de services relative à la préparation et l'entretien de la glace, la surveillance des activités de l'aréna Joannie Rochette et de l'entretien ménager / Renouvellement de contrat
 - H.10 Camp de jour 2024 / Attribution de places dans le cadre du Programme Accès-Loisirs
 - H.11 Piscine municipale – Été 2024 / Embauche de personnel
 - H.12 Réseau des Femmes Élues de Lanaudière / Charte contre l'intimidation des femmes en politique
 - H.13 Festival Tire-Toé Une Bûche / Annulation – Événement 2024
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
 - K.1 Règlement de tarification des activités de loisirs
- L) Adoption de règlements :
 - L.1 Assemblée publique de consultation
Adoption du deuxième projet de règlement numéro 748-226 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

2024-05-120



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en retirant les points H.5 « Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Demande de réduction de vitesse sur une section de la rue Notre-Dame (Route 138) » et H.11 « Piscine municipale – Été 2024 / Embauche de personnel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2024-05-121

D.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-122

D.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 9 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-123

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée et déposée en date du 2 mai 2024 par le service de trésorerie, totalisant la somme de 567 950,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-05-124

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 2 mai 2024 déposée par le service de trésorerie, totalisant une somme de 273 981,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 29 avril 2024 déposé par le service de trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR DE L'EXERCICE 2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 105 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière a dressé le rapport financier de la Ville de Berthierville pour l'exercice 2023;

CONSIDÉRANT que la firme Michaud Clément inc. a procédé à la vérification annuelle des états financiers de l'exercice 2023;

CONSIDÉRANT l'avis public daté du 1^{er} mai 2024 publié conformément aux dispositions du règlement numéro 949 annonçant la date du dépôt des rapports financiers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du rapport financier de la Ville de Berthierville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 ainsi que du rapport de l'auditeur externe émis par la firme Michaud Clément inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame Karyne Tremblay et Monsieur Paul Michaud quittent la séance.

2024-05-126

H.2 CONVENTION COLLECTIVE SCFP – SECTION LOCALE 4676 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la convention collective entre le SCFP - Section locale 4676 et la Ville de Berthierville est échue depuis le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe a été convenue à la table de négociations;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de cette entente lors d'un comité de travail tenu le 29 avril 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet de convention collective sous réserve de l'approbation des textes finaux.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, la convention collective 2024-2030 intervenue entre le SCFP - Section locale 4676 et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-127

H.3 CGER / CONVENTION DE RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES NUMÉRO 2007-0018

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) est une direction générale du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dont la mission est de fournir aux organismes publics clients les véhicules et les équipements qu'ils requièrent pour la réalisation de leurs activités et de les maintenir en bon état de fonctionnement, de manière à en permettre l'utilisation optimale, au meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT qu'en date de novembre 2012, la Ville de Berthierville et le CGER ont conclu une entente par laquelle la Ville a confié au CGER la gestion, l'entretien et la réparation de son parc de véhicules pour une durée de cinq (5) ans du 21 janvier 2013 jusqu'au 20 janvier 2018 et que l'entente a toujours force selon la clause de reconduction tacite annuelle;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent de résilier ladite entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

De résilier l'entente confiée au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) relative à la gestion, l'entretien et la réparation du parc de véhicules portant le numéro 2007-0018.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de résiliation de ladite entente de service, et ce, aux conditions stipulées incluant également le rachat de certains véhicules et équipements au coût de 260 997,76 \$ conformément à l'annexe 1, ainsi qu'en vertu de l'acte du Secrétariat du Conseil du Trésor portant le numéro CT 229013 permettant au CGER de procéder à certaines ventes de gré à gré auprès de sa clientèle municipale.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté pour le financement du montant net de la dépense générée par le rachat desdits véhicules et équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-128

H.4 TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE SAINT-VIATEUR / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le règlement numéro 980 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur approuvé en date du 22 avril 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 3 477 179 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT la confirmation datée du 7 juillet 2021 provenant de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, annonçant l'admissibilité de la Ville de Berthierville à une subvention de 2 138 069 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 23-0468 publié le 19 mars 2024 via le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions effectuée le 25 avril 2024, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES
BLR Excavation / Terrassement B.L.R. inc.	2 591 166,60 \$
Groupe Colas Québec inc.	2 672 999,00 \$
Construction Moka inc.	2 832 044,50 \$
Généreux Construction inc.	2 917 560,00 \$
T.G.C. inc.	3 078 930,20 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 26 avril 2024 émise par la firme Avizo Experts-Conseils suite à l'analyse des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie BLR Excavation / Terrassement B.L.R. inc., le contrat des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Viateur au montant de 2 591 166,60 \$ plus les taxes applicables totalisant 2 979 193,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.5 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE / DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR UNE SECTION DE LA RUE NOTRE-DAME (ROUTE 138)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

H.6 IMMEUBLE SITUÉ AU 518-524 RUE DE MONTCALM / PROGRAMME DE SUBVENTION DE RÉNOVATION DE FAÇADE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 970 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 518-524, rue De Montcalm a déposé une demande de subvention en date du 5 mars 2024 visant des travaux de rénovation de la façade principale de son bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les critères d'admissibilité de l'article 14 du règlement numéro 970 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades;

CONSIDÉRANT que le rapport du service de l'urbanisme fait état d'un montant de subvention de 7 500 \$ attribuable à la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de subvention pour l'immeuble situé au 518-524, rue De Montcalm au montant de 7 500 \$ attribué selon l'article 20 du règlement numéro 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-130

H.7 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) / NOMINATION D'UN MEMBRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-315 autorisant l'affichage d'un avis invitant les résidents de Berthierville à déposer leur candidature afin de pourvoir le poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté le 5 août 2019, le conseil doit nommer les membres dudit Comité;

CONSIDÉRANT que l'article 5 dudit règlement fixe la durée du mandat des membres à deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que Mme Paule Dalphond a manifesté son intérêt à siéger à titre de membre au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De nommer Mme Paule Dalphond, résidente du territoire de la ville, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de deux (2) ans se terminant le 6 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-131

H.8 VENTE DE GARAGE / ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT le règlement 764-7 relatif à l'exemption de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour une vente de garage lors des dates décrétées annuellement par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De décréter la tenue d'une vente de garage sur le territoire de Berthierville les 25 et 26 mai 2024 sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-132

H.9 FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PRÉPARATION ET L'ENTRETIEN DE LA GLACE, LA SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE L'ARÉNA JOANNIE ROCHETTE ET DE L'ENTRETIEN MÉNAGER / RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-233 octroyant à la firme SODEM le contrat à l'égard de la fourniture de services relative à la préparation et l'entretien de la glace, la surveillance des activités de l'aréna Joannie Rochette et à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15.02 du devis # 2023-007, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles et que ces périodes d'option peuvent être prises individuellement à la seule discrétion du donneur d'ordre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville effectue actuellement une étude relative à l'aréna qui peut générer des changements importants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme SODEM INC. la reconduction du contrat de service relatif à la préparation et l'entretien de la glace, la surveillance des activités de l'aréna Joannie Rochette et à l'entretien ménager du Centre Gilles-Villeneuve excluant la bibliothèque municipale regroupant les locaux 130, 135 et 145, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2024 et se terminant le 30 juin 2025, et ce, au coût de 314 721 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-133

H.10 **CAMP DE JOUR 2024 / ATTRIBUTION DE PLACES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 2024-03-076, le conseil municipal a autorisé une période d'inscription en trois temps pour le camp de jour – saison 2024;

CONSIDÉRANT le nombre de places vacantes suite à la fin de la période d'inscription des enfants résidant sur le territoire de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la communauté d'aider les personnes vivant une situation de faible revenu du territoire de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'attribution de 91 semaines de camp de jour en faveur du Programme Accès-Loisirs dont la mission est de rendre le loisir sportif, culturel et de plein air accessible gratuitement aux personnes vivant une situation de faible revenu du territoire de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.11 **PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2024 / EMBAUCHE DE PERSONNEL**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2024-05-134

H.12 **RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE / CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE**

ATTENDU que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU que la mission du Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ATTENDU qu'il y a eu plus de 800 démissions de mairesses/maires, conseillères/conseillers depuis les dernières élections municipales, de multiples cas de harcèlement et d'intimidation envers les personnes élues, des relations tendues, irrespectueuses au sein même des conseils municipaux;

ATTENDU que notre démocratie est, de ce fait, malmenée et éprouvée;

ATTENDU que 17 mairesses et conseillères municipales provenant des six (6) MRC Lanaudoises ont participé à la cocréation de la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE afin qu'elle reflète les besoins de l'ensemble du territoire;

ATTENDU qu'un récent sondage réalisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) auprès de 400 élues et élus, révèle que 74 % d'entre eux ont déjà été victimes de harcèlement et d'intimidation pendant leur mandat;

ATTENDU que la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE permet d'identifier clairement nos valeurs et peut mener à une réglementation donc, à un code de conduite plus explicite garantissant une mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville adhère à la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, reconnaissant ainsi l'importance grandissante du phénomène, des répercussions sociales et personnelles corrosives qu'ils engendrent et la responsabilité qui nous incombe de participer à l'implosion du phénomène afin de restaurer le climat serein nécessaire à une vraie démocratie.

Que la Ville de Berthierville s'engage à inscrire la CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES FEMMES EN POLITIQUE dans le code d'éthique et à afficher celle-ci publiquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-05-135

H.13 FESTIVAL TIRE-TOÉ UNE BÛCHE / ANNULATION – ÉVÈNEMENT 2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-086 autorisant entre autres le prêt du parc municipal Sainte-Geneviève pour la tenue de la première édition du « Festival Tire-Toé Une Bûche » organisée le 10 août 2024;

CONSIDÉRANT l'avis daté du 22 avril 2024 transmis par l'organisme annonçant l'annulation de l'événement planifié le 10 août prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De confirmer l'annulation de la résolution numéro 2024-03-086.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Lettre datée du 16 avril 2024 provenant de la Commission de la représentation électorale du Québec confirmant que la Ville de Berthierville remplit les conditions requises à l'article 40.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour reconduire la division du territoire en districts électoraux adoptée en 2016 en vertu du règlement 934.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

- Lettre datée du 22 avril 2024 provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant l'approbation du règlement 980 relatif aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Viateur pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 477 179 \$.

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun rapport de service.

K) AVIS DE MOTION

2024-05-136

K.1 RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le conseiller Jean-François Frenière donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 925-13 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Monsieur Frenière dépose le projet de règlement numéro 925-13 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

L.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Deuxième projet de règlement numéro 748-226 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13

Explication du second projet de règlement 748-226

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, explique le deuxième projet de règlement 748-226.

Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet de règlement.

2024-05-137

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 748-226 DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 748-226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À CRÉER LES ZONES 3- R-45, 3-R-46, 3-P-47 ET 3-C-48 À MÊME LES ZONES 3-C-14 ET 3-R-13

ATTENDU le règlement numéro 748 et ses amendements adoptés par la Ville de Berthierville;

ATTENDU que la Ville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la Ville de Berthierville par le propriétaire des lots 3 450 677 et 5 577 993 afin d'y planifier un développement immobilier;

ATTENDU QUE la demande de modification au règlement de zonage était accompagnée d'un plan d'aménagement d'ensemble du projet immobilier réalisé par Mireille Asselin (architecte), portant le numéro de dossier 22-092 et daté du 16 octobre 2023;

ATTENDU QU'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour le développement immobilier;

ATTENDU l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024;

ATTENDU QUE le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 748-226 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Pierre Lahaie, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De lever la séance à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Pierre Lahaie
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Pierre Lahaie
Maire

2024-05-138